

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le mercredi 29 juin 2022 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame LENORMAND Rose-Marie donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Madame MARIE Christelle, Monsieur ROUSSEAUX Pierre,

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit HUBERT,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2022, Mme Morin voulait préciser que concernant l'implantation de congélateurs à Valambray pour conserver les ragondins piégés, le congélateur serait implanté à Moulton ou Saint Pierre du Jonquet. Les membres présents approuvent à la majorité et deux voix contre, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

M. MARTIN fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation depuis le dernier conseil :

- décision n° 6/2022 d'un montant total de 1521.66€ HT pour l'achat de 3 climatiseurs destinés aux salles de classes et d'un mini réfrigérateur.
- décision n° 7/2022 pour l'achat de panneaux « Vidéo surveillance » sur le territoire de Valambray pour un montant 1552.30€ HT.

Vote des subventions aux associations

Arrivée de Mme Marie Dit Asse, à 18h40.

La commission s'est réunie le 28 juin et a travaillé sur les demandes de subventions au profit des associations qui avaient fait parvenir leurs demandes. En effet un courrier leur a été adressé en septembre dernier leur indiquant qu'ils devaient remplir un document « cerfa » pour finaliser leur demande pour le 30 mai 2022 au plus tard.

Nom du tiers	Proposition 2022
ACPG SECTION MOULT anciens combattants	150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS ST SYLVAIN	150,00 €
FEDERATION NATIONAL DES ANCIENS ARGENCES	150,00 €
CLUB LES AMIS D AIRAN	600,00 €
COLLEGE JEAN CASTEL	1 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2 000,00 €
ASSOCIATION APE Valambray	500,00 €
ADMR	1 900,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00 €
APF CALVADOS	230,00 €
ESSOR DU VAL CLAIR	80,00 €
LES POTAGERS D AIRAN	80,00 €
LA PASSERELLE VAL ES DUNES	1 000,00 €

ATELIERS CREATIFS AMBRAYVALLOIS	100,00 €
Total	8 040,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le vote des subventions aux associations pour un montant de 8 040€.

Autorisation de lancement de projets

Monsieur MARTIN explique que les commissions réunies ont été conviées pour faire le point sur le coût financier des 3 projets (la salle de classe à Billy, la salle des associations à Fierville et l'école maternelle à Airan).

L'architecte a réalisé une analyse des offres et a classé les entreprises en fonction du prix et du coût, comme prévu au marché.

Il constate que le lot couverture et tuile n'a pas reçu d'offre.

Le coût total s'élève à 1 302 164,72€ avant l'envoi des courriers de négociation.

Il conviendra de retenir les entreprises lots par lots pour envisager de commencer les travaux à l'automne sous réserve que les entreprises retenues transmettent les dossiers complets.

Il est envisagé d'avoir une seule base de vie pour les trois chantiers.

M. Hubert demande si les trois marchés groupés ont permis de diminuer les prix. Il semble que non pour les prix mais cela a permis d'avoir plus de réponses de la part des entreprises.

Aucune entreprise n'a répondu pour le lot n°14 couvertures/tuiles. Il conviendra à la mairie de solliciter les entreprises pour allouer ce lot.

Suite à la consultation d'entreprises et après analyse du Cabinet Hedo, maître d'œuvre, il convient d'attribuer les différents lots.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

- LOT 01 « GROS OEUVRE -RAVALEMENT » : l'entreprise SAS ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION pour un montant de 315 873,93 € HT,
- LOT 02 « OSSATURE - CHARPENTE - BARDAGE BOIS » : l'entreprise SARL CORDHOMME & BOIS pour un montant de 148 609,61 € HT,
- LOT 03 « ETANCHEITE - TOITURE VEGETALISEE » : l'entreprise SAS E.D. pour un montant de 49 163,01 € HT,
- LOT 04 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM » : l'entreprise SARL SV MIROITERIE pour un montant de 110 943,41 € HT,
- LOT 05 « PLATRERIES SECHES » : l'entreprise SARL JBM BAT pour un montant de 137 397,00 € HT,
- LOT 06 « MENUISERIES INTERIEURES » : l'entreprise SAS SOPROBAT pour un montant de 65 638,92 € HT,
- LOT 07 « CARRELAGE FAIENCES » : l'entreprise SARL CMC pour un montant de 40 922,06 € HT,
- LOT 08 « PEINTURE » : l'entreprise SAS GUERIN PEINTURES Rénovations pour un montant de 21 914,40 € HT,
- LOT 09 « SOLS SOUPLES » : l'entreprise SARL SOLS DELOBETTE pour un montant 17 452,40 € HT,
- LOT 10 « ELECTRICITE CFO CFA » : l'entreprise DESTAIS SAS pour un montant de 128 230,06 € HT,
- LOT 11 « CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIES SANITAIRES » : l'entreprise SAS GTEC Normandie pour un montant 122 006,04 €
- LOT 12 « VRD-ASSAINISSEMENT-STATIONNEMENTS-COURS DE RECREATION » : AS LEHODEY T.P. ETABLISSEMENT SOREL pour un montant de 73 451,00 € HT,
- LOT 13 « ESPACES VERTS / NOUE / MOBILIERS / CLOTURES » : l'entreprise SASU OXALIS PAYSAGES pour un montant de 50 562,88 € HT.

Soit un total de 1 302 164,72€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les entreprises ayant présenté l'offre la mieux disante et autorise M. Le maire à signer les marchés et tous documents nécessaires à l'opération.

Choix de l'organisme prêteur

M. Patrice MARTIN informe qu'il est envisagé de réaliser un emprunt de 200 000 € pour participer au financement des projets. Deux organismes prêteurs ont été consultés : le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne.

Il est préconisé de se prononcer ce jour aux vues de l'augmentation des taux d'intérêts et du taux de l'usure.

M. Martin préconise d'emprunter sur une durée de 15 ans avec une échéance trimestrielle constante.

Le coût total de l'emprunt de la caisse d'épargne s'élève à 27 832,00 € et celui du crédit agricole s'élève à 27 866,40 €

Vu la proposition de financement de la caisse d'épargne Normandie pour un prêt d'un montant de 200 000 € à taux fixe d'une durée de 15 ans, avec échéances trimestrielles constantes au taux fixe proportionnel de 1.75%, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité et deux voix contre, approuve la proposition de la caisse d'épargne Normandie.

Travaux de Poussy-la-Campagne : subvention APCR

L'effacement des réseaux étant prévu début septembre, il convient de donner notre accord pour que le SDEC dépose au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR.

Le coût total de cette opération est estimé à 176 803.93 € TTC.

La participation communale s'élèverait à 73 668.31 € déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Valambray autoriserait le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR, pour la conclusion d'un contrat de trois ans portant sur la période 2022-2025. La subvention pourrait s'élever à 60 000€ sur la durée prévue. La commune renonce, pendant la durée dudit contrat, à solliciter le Département au titre de l'APCR pour la commune déléguée de Poussy.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR.

Achat du broyeur

Vu la proposition de l'entreprise Bouchard de Bretteville sur Laize d'un montant de 7 000€ HT soit 8 400 € TTC pour l'achat d'un broyeur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de l'entreprise Bouchard.

Avenant à la convention pluriannuelle avec la ligue de l'Enseignement

Au regard de l'excédent généré sur l'exercice 2021, d'un montant de 31 580.31€, un seul versement sera effectué par la commune en 2022 à hauteur de 50% du montant prévisionnel annuel soit 25 724.50€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise, la signature de l'avenant n°1 à la convention 2021-2023.

Indemnité de gardiennage des églises

Cette indemnité est allouée pour l'entretien et la conservation des édifices religieux. La préfecture par une circulaire fixe cette indemnité à hauteur de 120.97€ par église, soit pour Valambray 604.85€ (120.97€x 5) par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement de cette indemnité.

Convention de mise à disposition de personnels

La communauté de communes Val ès Dunes est amenée à solliciter la mise à disposition de personnels des communes lors de l'organisation de divers événements. Il convient de formaliser le recours à cette mise à disposition par l'établissement d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention correspondante et tous documents nécessaires à l'opération.

Questions diverses

- Le permis citoyen permet aux personnes qui ont déposé un dossier à la CDC, d'obtenir une aide de 500€ pour faciliter l'obtention du permis de conduire en contrepartie de 35

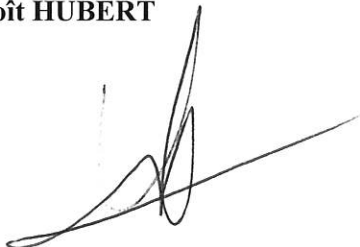
heures de travail au profit de la mairie. Un dossier a été accepté sur la commune d'Airan.

- Suite à la réunion publique concernant l'installation d'une antenne Free dans le clocher de l'église, Free accepterait de renoncer à cet endroit, et privilégierait un terrain soit public, soit privé situé à l'écart du village.
- La réfection de la RD 43 est programmée par le département à l'automne 2022 entre la RD 613 et le bourg d'Airan. Cette décision fait suite à la réunion du début d'année entre notre conseillère départementale, le maire, les maires-délégués et les maires-adjoints.
- A Billy, un trou sur la route du Torp a été signalé.
- Mr Martin a fait circuler deux photos d'un pont commandé et financé par la CDC Val es Dunes, à Fierville-Bray, au bout du chemin du Marais.
- Passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique). M. Martin indique que les discussions se poursuivent entre les communes de Val Es Dunes et les communes membres. Ce sujet sera soumis au conseil communautaire d'Octobre probablement. A noter que dans les travaux préparatoires par le cabinet CALIA, la commune de Valambray ne subirait pas de baisse de ses dotations.
- Mme Lafosse dit qu'une habitante se demande comment est prévue la circulation au niveau du nouveau lotissement du pont du Ham. S'agissant d'une route départementale, le promoteur doit recueillir l'aval de l'Agence routière.
- Mme Lafosse demande le coût et les noms des personnes qui sont intervenues pour le calvaire d'Airan. Il s'agit de bénévoles uniquement, avec l'aide ponctuelle des agents techniques communaux.
- Mme Marie Dit Asse propose que l'APE de Valambray participe à la journée d'information des associations prévue initialement en septembre.
- Mme Marie Dit Asse informe que des panneaux directionnels sont tombés au niveau de la D229 et D40.

Fin de la séance à 20 h 27

La secrétaire de séance

Benoît HUBERT



Le Maire

P. MARTIN

